

**La Porte Ouverte Montréal**  
**États financiers**  
**au 31 décembre 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Porte Ouverte Montréal

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

T 514 382-0270

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Porte Ouverte Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports relativement aux dons des particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports relativement aux dons de particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval  
Le 27 mars 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127379

# La Porte Ouverte Montréal

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Subventions gouvernementales, municipales et institutionnelles (note 3)	3 000 666	2 560 242
Dons des organismes de bienfaisance	200 040	145 968
Dons des particuliers	92 821	89 092
Dons d'entreprises	280 634	220 121
Subvention du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	23 927	36 949
Autres produits	158	9 053
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	44 182	46 886
	<u>3 642 428</u>	<u>3 108 311</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	1 871 266	1 581 329
Entretien et réparations	10 047	6 386
Frais de formation	23 015	11 422
Assurances	5 820	796
Charges locatives	152 283	147 485
Frais de programmes	723 607	695 306
Frais de logements	201 713	189 400
Déplacements	19 909	19 935
Nourriture et vêtements	328 421	244 822
Fournitures et frais de bureau	31 195	20 613
Télécommunications	8 924	11 068
Honoraires professionnels	128 385	95 369
Intérêts sur la dette à long terme	517	4 315
Intérêts et frais bancaires	3 588	3 519
Amortissement des immobilisations corporelles	68 657	67 917
	<u>3 577 347</u>	<u>3 099 682</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>65 081</u>	<u>8 629</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Porte Ouverte Montréal

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<b>2024</b>			<b>2023</b>
	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Solde au début	<b>141 789</b>	<b>75 921</b>	<b>217 710</b>	209 081
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(24 098)</b>	<b>89 179</b>	<b>65 081</b>	8 629
Affectation d'origine interne (note 4)	<b>77 024</b>	<b>(77 024)</b>		
Solde à la fin	<b>194 715</b>	<b>88 076</b>	<b>282 791</b>	217 710

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Porte Ouverte Montréal****Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	65 081	8 629
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	68 657	67 917
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(44 182)	(46 886)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir et autres créances	13 680	21 860
Frais payés d'avance	(63 181)	(26 317)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	40 853	(30 430)
Apports reportés	258 511	(147 242)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>339 419</u>	<u>(152 469)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme	(267)	(157)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(55 179)</u>	<u>(17 409)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(55 446)</u>	<u>(17 566)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements de l'emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(21 328)</u>	<u>(33 573)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>262 645</b>	<b>(203 608)</b>
Encaisse au début	<u>148 505</u>	<u>352 113</u>
Encaisse à la fin	<u>411 150</u>	<u>148 505</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Porte Ouverte Montréal


## Situation financière

au 31 décembre 2024


	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	411 150	148 505
Dépôts à terme, 4,05 % et 3,75 % (5,05 % et 5,15 % au 31 décembre 2023), échéant respectivement en août 2025 et octobre 2025	10 739	10 472
Apports à recevoir et autres créances (note 5)	98 466	112 146
Frais payés d'avance	<u>112 564</u>	<u>49 383</u>
	632 919	320 506
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>591 459</u>	<u>604 937</u>
	<u>1 224 378</u>	<u>925 443</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	136 610	95 757
Autres apports reportés (note 9)	407 339	148 828
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>543 949</u>	<u>21 328</u>
	543 949	265 913
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10 et note 11)	<u>397 638</u>	<u>441 820</u>
	<u>941 587</u>	<u>707 733</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations (note 11)	194 715	141 789
Non affecté	<u>88 076</u>	<u>75 921</u>
	<u>282 791</u>	<u>217 710</u>
	<u>1 224 378</u>	<u>925 443</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Signé par :  
  
 Administrateur

DocuSigned by:

Eric Latimer  
  
 Administrateur

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES OPÉRATIONS**

L'organisme, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés compagnies (Québec), a pour objectif d'organiser, administrer et maintenir des programmes de réinsertion sociale pour des personnes itinérantes et marginalisées. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers (suite)

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

##### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Améliorations locatives	Linéaire	15 ans
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans

##### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

### 3 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES, MUNICIPALES ET INSTITUTIONNELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Gouvernement du Canada		
Programme Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance	552 411	384 147
Emploi été Canada	9 163	6 007
Excellence en Santé Canada		
CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal		
Programme Vers un chez-soi	1 615 073	1 499 841
Programme SRA pour personnes autochtones	462 935	431 714
S'allier devant l'itinérance		18 046
Plan d'action interministériel en itinérance	27 613	12 392
Soutien à la mission globale des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux	53 945	60 000
Rehaussement des places hivernales en itinérance	34 438	
Formation en prévention du suicide et outils de sensibilisation multilingues	24 011	
Contribution pour stage étudiant		5 000
Ville de Montréal		
Projet Soutien au centre		45 975
Projet Inclusion et cohabitation sociale Milton-Parc	221 077	97 120
	<u>3 000 666</u>	<u>2 560 242</u>

### 4 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des ressources totalisant 77 024 \$ au fonds d'immobilisations afin de financer les sorties de fonds pour le remboursement de l'emprunt hypothécaire (capital et intérêts). L'organisme ne peut pas utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 5 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Apports à recevoir		
Subventions gouvernementales	61 798	64 211
Dons des organismes de bienfaisance		12 500
Dons des particuliers	5 089	6 038
Taxes à la consommation à recevoir	31 579	29 397
	<u>98 466</u>	<u>112 146</u>

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

### 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Améliorations locatives	907 315	345 421
Équipement	15 821	6 534
Équipement informatique	14 158	8 404
Mobilier et équipement	37 562	23 038
	<u>974 856</u>	<u>383 397</u>
	<u>561 894</u>	<u>566 713</u>
	<u>9 287</u>	<u>11 608</u>
	<u>5 754</u>	<u>6 634</u>
	<u>14 524</u>	<u>19 982</u>
	<u>591 459</u>	<u>604 937</u>

### 7 - FACILITÉ DE CRÉDIT

Un montant de 10 000 \$ est disponible sous forme de cartes de crédit au taux de 19,99 %. Au 31 décembre 2024, le montant utilisé est de 5 156 \$ (4 755 \$ au 31 décembre 2023).

### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	18 666	34 805
Salaires, vacances et charges sociales à payer	117 944	57 947
Autres		3 005
	<u>136 610</u>	<u>95 757</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 23 548 \$ au 31 décembre 2024 (10 573 \$ au 31 décembre 2023).

### 9 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

#### Subventions gouvernementales

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	148 828	296 070
Montant constaté aux résultats	(148 828)	(296 070)
Montant encaissé pour le prochain exercice	407 339	148 828
Solde à la fin	<u>407 339</u>	<u>148 828</u>

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

### 10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la valeur comptable nette des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et sont amortis selon la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles (note 2). Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Améliorations locatives	397 638	441 820
Mobilier et équipement	8 046	
	<u>405 684</u>	<u>441 820</u>

### 11 - ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS

Le solde de l'actif net investi en immobilisations se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles	600 399	604 937
Dons reportés	(405 684)	(441 820)
Emprunt à long terme		(21 328)
	<u>194 715</u>	<u>141 789</u>

### 12 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

L'organisme a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Apports – Dons des particuliers		
Membres du conseil d'administration	6 000	6 500

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

### 13 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

# La Porte Ouverte Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

---

### **13 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle à la fois des activités d'investissement et de financement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le dépôt à terme et l'emprunt à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **14 - ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 décembre 2025, à verser une somme de 156 467 \$ pour un bâtiment. Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élève à 156 467 \$ en 2025.



Le 27 mars 2025

Au conseil d'administration  
de La Porte Ouverte Montréal

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

T 514 382-0270

**Objet : Communication relative au contrôle interne**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers de La Porte Ouverte Montréal (ci-après l'« entité ») au 31 décembre 2024, nous avons évalué l'efficacité de la conception du contrôle interne de l'entité. Notre audit a pour objectif l'expression d'une opinion par l'auditeur sur les états financiers. Il comprend la prise en considération du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

L'évaluation de l'efficacité de la conception du contrôle interne nous a permis de relever des déficiences du contrôle interne dont nous désirons vous faire part. Notre communication se limite aux déficiences importantes, lesquelles sont décrites en annexe. Les déficiences importantes se définissent comme étant une déficience ou une combinaison de déficiences du contrôle interne suffisamment préoccupantes, selon notre jugement professionnel, pour nécessiter l'attention des responsables de la gouvernance.

L'importance d'une déficience ou d'une combinaison de déficiences du contrôle interne n'est pas liée uniquement au fait qu'une anomalie se soit produite ou non, mais dépend aussi de la probabilité qu'une anomalie se produise et de l'ampleur qu'elle pourrait prendre. Il peut donc exister des déficiences importantes, même si aucune anomalie n'a été relevée au cours de l'audit.


Il incombe aux responsables de la gouvernance et à la direction d'évaluer les coûts de mise en place de contrôles par rapport aux avantages qu'ils procureront. La présente communication a pour objectif de vous fournir l'information liée aux risques décelés afin que vous puissiez, de concert avec la direction, prendre les décisions qui s'imposent. Les déficiences importantes des exercices précédents qui n'ont pas fait l'objet d'une amélioration ou d'un changement ont été à nouveau mentionnées afin que vous puissiez réévaluer les décisions antérieures en fonction de l'environnement opérationnel actuel.

Les éléments dont il est question dans l'annexe sont ceux que nous avons relevés au cours de notre mission d'audit. En date de la présente, nous n'avons pas mis nos procédures à jour relativement à ces éléments. En outre, la présente vise exclusivement à informer les responsables de la gouvernance et la direction et ne doit servir à aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de cette communication par un tiers. Nous vous rappelons qu'il peut exister des déficiences importantes du contrôle interne que nous n'avons pas relevées dans le cadre de notre mission.

Nous serons heureux de discuter de nos constatations avec vous et de vous donner des indications appropriées pour améliorer vos contrôles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Signature :  Signé par :  
4B3C582EEB844BA...

## ANNEXE

### Déficiences importantes du contrôle interne

- Lors de nos tests sur les charges concernant la portion de l'imputation aux projets. Nous avons constaté que certaines dépenses ne se trouvaient pas dans les rapports fournis par la cliente. Après discussion, il a été constaté que des dépenses étaient réattribués à des projets après les redditions de comptes. Ceci crée un risque sur la démarcation des revenus de subvention et aussi un risque opérationnel à l'interne du fait que peut-être des subventions n'ont pas été cherchées en totalité si les dépenses n'étaient pas engagées à la hauteur des subventions accordées.
- Lors de nos travaux d'analyse du poste de bilan le GL2101, RCGT a remarqué que des CTI et RTI sur des dépenses non attribuables à POMTL. Effectivement l'organisme agit comme fiduciaire pour les participants du programme Housing First. Il encaisse les paiements d'aide sociale et paie les dépenses du participant (Hydro, internet, portion de loyer, etc.). Ensuite, POMTL remet l'argent restant au client. Il a été constaté que des CTI et RTI sont réclamés sur le paiement des dépenses des participants. Ces dépenses ne sont pas engendrées dans le cadre des activités de l'organisme et sont des dépenses attribuables aux participants du programme HF, POMTL ne peut réclamer de CTI RTI sur ces dépenses.

### Autres déficiences du contrôle interne

- Les rapprochements ne sont pas révisés adéquatement en temps opportun. Seuls les résultats financiers trimestriels sont révisés par le CA. La révision des rapprochements en temps opportun permet à la direction de s'assurer que les contrôles opérationnels sont appliqués comme prévu et de prendre les mesures appropriées avant qu'il ne soit trop tard. Ainsi, il est recommandé d'approuver les conciliations bancaires mensuelles.
- Lors de l'audit, nous avons relevé que l'organisme ne détient aucun tableau de suivi des immobilisations corporelles. Il serait important de faire la liste des immobilisations corporelles aux livres de l'organisme afin de pouvoir décomptabiliser en temps opportun les immobilisations qui sont cédées (avec ou sans prix de vente) et montant exact. De plus, l'organisme a comptabilisé la charge d'amortissement de l'exercice, mais selon une méthode d'amortissement qui ne respecte pas les conventions comptables déjà établies par l'organisme. Il est important que l'amortissement soit calculé de façon à respecter la convention comptable aux états financiers.
- Dans le cadre de nos tests sur les charges d'exploitation, nous avons relevé qu'une dépense n'était pas calculée de façon adéquate. En effet, un mauvais code de taxes était utilisé dans le système du client lorsque les factures de dépenses étaient enregistrées. L'OSBL est admissible à un remboursement de 50% de la TPS et 50% de la TVQ, il est important de bien enregistrer ces montants.

- Lors de l'audit, nous avons relevé que le suivi entre les livres comptables et le suivi Excel du client pour le projet de Housing First concernant les sommes d'aide sociale encaissé au nom des participants ne correspondait pas. Effectivement, la méthode de comptabilisation a changé durant l'année et il n'y a pas eu de conciliation le moment du changement. De plus considérant le nombre de participants et les transactions, il serait préférable d'avoir un meilleur suivi. Les participants devraient être considéré comme des comptes clients et le suivi serait fait de façon individuelle et directement dans le système comptable ce qui limiterais les erreurs.
- Dans le cadre de nos tests sur les revenus de dons, nous avons relevé que les dons encaissés de Canada Dons étaient mal enregistrés. Effectivement les revenus de dons correspondent au montant reçu comme dépôt, alors que le montant du dépôt comprend les dons diminués d'un frais de 3,75% de Canada Dons.
- Dans le cadre de nos tests sur la rémunération, nous avons relevé que le pourcentage de paie cumulé pour la directrice n'était pas adéquat. En effet, selon son contrat, la directrice a droit à une semaine supplémentaire que la politique habituelle, donc 8%, par contre, elle cumulait actuellement 6%. Bien que l'impact ne soit pas important considérant le salaire annuel de la directrice, il est primordial que les vacances soient cumulées selon le taux signé lors du contrat d'embauche.



CONFIDENTIEL

Le 15 décembre 2024

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec) H7T 2P6  
T 514 382-0270

Loïc Tamo, Trésorier  
La Porte Ouverte Montréal  
3535, avenue du Parc  
Montréal (Québec) H2X 2H8

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir choisi Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers de La Porte Ouverte Montréal (ci-après l'« entité » ou le « client ») au 31 décembre 2024, et ce, selon les dispositions de la section A de la présente.

Dans le cadre de cette mission, nous préparerons également les déclarations de revenus et de renseignements de l'entité selon les dispositions de la section B de la présente.

La présente lettre de mission a pour objet de confirmer notre compréhension mutuelle de la mission, laquelle sera maintenue d'année en année jusqu'à ce qu'elle soit modifiée d'un commun accord des parties. Les conditions générales indiquées à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante s'appliquent à toutes les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et les parties s'engagent expressément à être liées par celles-ci.

## **A. Audit des états financiers**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle-ci;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

## **Responsabilités de la direction**

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction et, le cas échéant, les responsables de la gouvernance (ci-après la « direction ») reconnaissent et comprennent les responsabilités qui leur incombent. L'audit des états financiers ne dégage pas la direction de ses responsabilités.

Ces responsabilités portent notamment et sans limitation sur les points suivants :

### ***États financiers***

- Préparer et présenter fidèlement les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), ce qui implique de déterminer que les NCCOSBL sont appropriées pour la préparation des états financiers dans les circonstances.

### ***Exhaustivité de l'information***

- Nous fournir l'accès à toutes les informations connues et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information, dont les procès-verbaux et les résolutions du conseil d'administration et de ses comités ainsi que ceux des assemblées des membres de l'entité (et nous informer des questions abordées lorsque les procès-verbaux ne sont pas encore disponibles);
- Nous fournir les informations additionnelles que nous pourrions demander aux fins de notre audit;
- Nous fournir l'accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès desquelles il faut, selon nous, obtenir des éléments probants;
- Nous informer de la connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux textes légaux et réglementaires applicables à l'entité.

### ***Fraudes et erreurs***

- Le contrôle interne considéré comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- Nous informer de l'évaluation faite par la direction du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes, et notamment de la nature, de l'étendue et de la fréquence de ces évaluations;
- Nous informer des procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans l'entité et pour y répondre, et notamment des risques spécifiques de fraude définis par la direction ou qui ont été portés à son attention, ou des catégories d'opérations, des soldes de comptes ou des informations à fournir dans les états financiers qui sont susceptibles d'être exposés au risque de fraude;
- Nous indiquer les informations que la direction a communiquées, le cas échéant, aux responsables de la gouvernance sur les procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans l'entité et pour y répondre;

- Nous indiquer les informations que la direction a communiquées, le cas échéant, au personnel concernant sa vision de la conduite des affaires et du comportement éthique;
- Nous informer de la connaissance de toute fraude avérée, suspectée ou alléguée concernant l'entité.

### ***Constatation, évaluation et informations à fournir***

- Évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, déterminer le caractère approprié de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et communiquer des informations sur les questions concernant la continuité de l'exploitation, le cas échéant;
- Nous informer de tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que de tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels et éventuels, auxquels l'entité est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes et internes de l'entité;
- Nous informer de l'identité des parties liées à l'entité, y compris des changements par rapport à la période précédente, de la nature des relations entre l'entité et les parties liées et de toute opération conclue avec les parties liées au cours de la période et, le cas échéant, du type d'opération et de son objet;
- Nous informer des contrôles mis en place, le cas échéant, pour déterminer, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées conformément aux NCCOSBL et pour autoriser et approuver les opérations et les accords importants avec les parties liées et ceux qui sortent du cadre normal des activités de l'entité;
- Nous informer des faits susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers, qui pourraient survenir entre la date du rapport de l'auditeur et la date de publication des états financiers.

### ***Autres informations***

- Nous informer du ou des documents qui constituent le rapport annuel de l'entité, le cas échéant, ainsi que des modalités et du calendrier de publication prévus pour ce ou ces documents. Un rapport annuel est un document ou une combinaison de documents généralement préparés sur une base annuelle par la direction ou les responsables de la gouvernance du fait de textes légaux ou réglementaires ou de la coutume, dont l'objet consiste à fournir aux propriétaires (ou à des parties prenantes similaires) des informations sur les activités de l'entité ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers;
- Mettre à notre disposition la version définitive du ou des documents qui constituent le rapport annuel, dans la mesure du possible avant la date de notre rapport d'audit;
- Dans le cas où une partie ou la totalité du ou des documents ne sera disponible qu'après la date de notre rapport d'audit, produire une déclaration écrite attestant que la version définitive du ou des documents nous sera fournie lorsqu'elle sera disponible, et avant sa publication par l'entité.

### ***Autres points***

Dans le cadre de notre audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites. Ces déclarations comprennent notamment et sans limitation celles relatives aux responsabilités de la direction indiquées ci-dessus.

### **Rapport d'audit sur les états financiers**

À la conclusion de notre mission d'audit des états financiers de l'entité, nous prévoyons délivrer un rapport de l'auditeur indépendant dont la forme et le contenu seront conformes aux normes applicables aux audits d'états financiers à usage général. Nous pourrions devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport en fonction des résultats de nos travaux d'audit.

## **B. Préparation des déclarations de revenus et de renseignements**

### **Objectif, étendue et limites**

Aux termes de la présente lettre de mission, nous préparerons les déclarations de revenus et de renseignements suivantes pour l'entité :

- T3010B – Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés.
- TP-985.22 – Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres donateurs.

La présente lettre de mission n'inclut pas la production de toute déclaration de revenus ou de renseignements modifiée ni de tout formulaire fiscal autre que les déclarations de revenus et de renseignements, incluant notamment les déclarations relatives aux taxes de vente ainsi qu'aux diverses retenues d'employeurs.

### **Collecte et vérification de l'information**

Nous nous fonderons sur les renseignements, documents ou hypothèses fournis par l'entité pour assurer un service précis et complet. Nous ne vérifierons pas de façon indépendante ni n'entreprendrons aucune procédure visant à relever des erreurs ou des irrégularités dans l'information reçue de l'entité. Nous pourrions toutefois demander à l'entité de clarifier ou de compléter une telle information.

L'entité demeure responsable de l'exactitude de l'information indiquée dans les déclarations de revenus et de renseignements ainsi que dans tous les formulaires produits à l'intention des administrations fiscales dans le cadre de la présente mission. Aux fins des lois fiscales, l'entité est responsable du respect des délais impartis. Elle doit donc réviser avec diligence les documents que nous aurons remplis pour son compte afin de s'assurer qu'ils contiennent des renseignements exacts et complets. L'entité demeure responsable de respecter les exigences en matière de documentation et de conservation des registres et des pièces justificatives.

### ***Changements législatifs ou autres***

Nos conclusions seront fondées sur notre interprétation des lois et règlements ainsi que sur les interprétations administratives et judiciaires, de même que sur tout autre document officiel pertinent, en vigueur au moment où les services seront fournis. Tous les règlements, lois, interprétations et documents officiels demeurent modifiables sans préavis par les autorités concernées. Ces changements peuvent même avoir un effet rétroactif. L'entité comprend et reconnaît que tout changement peut avoir pour effet de rendre nuls et nonavenus nos conclusions et nos conseils soumis dans le cadre de la présente mission, entraînant la nécessité d'une nouvelle analyse fiscale de la situation dont la réalisation n'est pas comprise dans la présente mission.

### ***Révision par les administrations fiscales***

Toutes les déclarations peuvent faire l'objet d'un examen par les administrations fiscales concernées (provinciales, fédérales ou autres). À cet égard, l'entité comprend et reconnaît que le recours à nos services ne doit pas être perçu comme une garantie de l'acceptation par les administrations fiscales ou par les tribunaux de toute position adoptée dans les déclarations.

## **C. Honoraires**

Nous avons convenu séparément des honoraires pour les services visés dans les sections A et B de la présente lettre de mission.

### ***Facturation supplémentaire pour les services visés dans la présente lettre de mission***

Il va de soi que certaines situations nous obligeront à consacrer davantage d'heures à votre dossier. Parmi celles-ci, notons entre autres l'application incorrecte des principes comptables ou des erreurs de cette nature dans les livres de l'entité, le défaut de nous fournir de l'information exacte et complète au moment opportun ainsi que les événements imprévus, y compris les changements réglementaires ou sur le plan des normes comptables. Le cas échéant, ces situations pourraient entraîner une facturation supplémentaire et nous vous en informerons dans les meilleurs délais. Nous joignons à l'annexe C de la présente une explication des divers facteurs pouvant faire en sorte que nous ayons à effectuer du travail supplémentaire par rapport à celui prévu dans notre estimation des honoraires.

### ***Autres services***

Tous les services additionnels, non visés par la présente lettre de mission, que vous pourrez demander et que nous conviendrons de fournir devront faire l'objet d'ententes écrites distinctes.

Nous sommes fiers de vous fournir ces services et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Si les services exposés dans la présente lettre de mission sont conformes à vos exigences et si les conditions stipulées ci-dessus vous conviennent, veuillez nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre de mission.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

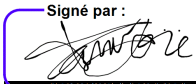
Sébastien Michaud, CPA auditeur  
Associé responsable de la mission

Lu et approuvé pour

La Porte Ouverte Montréal

15 décembre 2024

Date

Signé par :  
  
4B3C582EEB844BA  
Loïc Tamo, Trésorier

## Annexe A

### Conditions générales

#### 1. Communications

En cours de mission, nous pourrions devoir utiliser divers modes de transmission pour communiquer des informations concernant le client, y compris des Informations confidentielles (telles que définies à la section 4 ci-dessous), notamment : téléphone fixe ou cellulaire, télécopieur et courriel. Ces technologies sont des modes de transmission d'informations rapides et efficaces. Cependant, tout mode de communication présente certaines faiblesses en ce qui a trait à la fiabilité, à la sécurité et à la confidentialité et, bien que toutes les mesures disponibles soient prises pour éviter ce résultat, il demeure toujours un risque d'interception des informations transmises. Le client autorise nos représentants à utiliser de tels modes de communication pour transmettre et recevoir les données et Informations confidentielles le concernant.

#### 2. Feuilles de travail et rapports

Tous les documents (feuilles de travail, notes, rapports ou autres) établis et produits par nous dans le cadre de la mission demeurent notre propriété. Nous les conserverons, de même que tous documents fournis par le client (original ou copie) qui n'auront pas été récupérés par celui-ci au moment où la mission prendra fin, selon les modalités prévues dans notre politique de conservation et de destruction des documents, laquelle peut être révisée de temps à autre.

#### 3. Propriété intellectuelle

Nous conserverons tous les droits afférents à toutes les procédures utilisées ainsi qu'à toutes les méthodes et à tous les logiciels qui auront été développés avant ou pendant l'exécution de la mission.

#### 4. Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession comptable. Sans limiter la portée des normes professionnelles en matière de confidentialité (ou de secret professionnel), toute information non publique, y compris les renseignements personnels (l'« **Information confidentielle** ») qui nous aura été transmise concernant le client sera utilisée exclusivement aux fins de la mission et sera traitée confidentiellement.

Nous pouvons communiquer l'Information confidentielle à des prestataires de services qui nous rendent des services tels que l'hébergement et le traitement de données, l'assistance informatique, et d'autres services similaires pour des raisons exclusivement techniques et logistiques. Nous pouvons également communiquer l'Information confidentielle à un membre de notre réseau, lequel effectue certaines tâches pour nous dans le cadre de l'exécution de la mission. De plus, dans la mesure où le client est ou devient un client d'un autre service du groupe Raymond Chabot Grant Thornton, celui-ci consent à ce que l'Information confidentielle détenue aux fins de la mission décrite aux présentes soit également accessible aux fins de ces services, lorsque nécessaire. Nous n'autorisons pas ces derniers à utiliser ni à communiquer à leurs propres fins, commerciales ou autres, l'Information confidentielle, à l'exception des requis de leurs lois. Par ailleurs, conformément aux règles de déontologie pertinentes (et à la politique du cabinet), le client comprend que nos dossiers peuvent être revus périodiquement par des inspecteurs externes au cabinet afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Ces derniers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

De plus, le client reconnaît que nous pouvons être requis de divulguer certaines informations, incluant des Informations confidentielles, à un tribunal compétent, à une autorité réglementaire ou en vertu de la loi.

#### 5. Protection des renseignements personnels

Nous sommes soucieux de la protection des renseignements personnels en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (c. P-39.1) (ci-après la « *Loi* ») et les présentes conditions générales. Durant la planification ou l'exécution de notre mission ou lors de la communication des résultats intermédiaires ou finaux de notre mission, nous pourrions devoir recueillir, utiliser, communiquer et sauvegarder des renseignements personnels que le client possède ou qui relèvent de lui.

Nous nous engageons à traiter ces renseignements personnels en conformité avec la *Loi* et les instructions du client concernant les mesures que nous devons prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels ainsi recueillis, utilisés, communiqués ou conservés. Ces renseignements personnels ne seront traités que dans l'exercice de la mission et par les seuls associés et membres du personnel du cabinet ou ses prestataires de services qui doivent y avoir accès dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les renseignements personnels sont sauvegardés sur nos serveurs situés au Québec, et des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques dans le but de les protéger ont été mises en place. Nous utiliserons, communiquerons ou sauvegarderons ces renseignements personnels uniquement le temps nécessaire à la réalisation de la mission et dans la mesure permise ou requise par la *Loi*.

Toutefois, dans la mesure où ceci est nécessaire, nous pouvons communiquer vos renseignements personnels aux tiers identifiés à la section *Confidentialité* ci-dessus. Certains de ces prestataires de services ou membres de notre réseau peuvent être situés au Canada ou dans d'autres juridictions ou pays et, par conséquent, votre Information confidentielle pourrait être consultée ou utilisée à l'extérieur du Québec.

Dans le cas où le client nous communique des renseignements personnels qu'il possède ou qui relèvent de lui, il confirme que ceux-ci ont été recueillis et divulgués en conformité avec la *Loi*. Le client demeure responsable de l'exactitude des renseignements personnels ainsi communiqués. Le client s'engage par ailleurs à nous informer promptement de tout changement susceptible d'affecter la véracité du présent sous-paragraphe.

#### 6. Utilisation d'outils technologiques, dont des systèmes d'intelligence artificielle

Dans l'exécution de notre mission, il est possible que nous utilisions des outils technologiques, dont des systèmes d'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de nos services. Nous nous engageons à maintenir un haut niveau de confidentialité et de sécurité dans l'utilisation de ces outils, en conformité avec la présente entente ou offre de service (selon le cas) ainsi qu'avec nos obligations contractuelles, déontologiques et légales. De plus, nous n'utiliserons pas de systèmes d'intelligence artificielle pour prendre des décisions ou créer du contenu sans que la qualité et l'exactitude du produit final soient validées. Ainsi, vous nous autorisez à utiliser ces outils pour les besoins de la présente mission, lorsque cela est requis.

## 7. Conflits d'intérêts

Nous et les entités du groupe Raymond Chabot Grant Thornton offrons un large éventail de services qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou de fonctions incompatibles. Nous respectons les politiques et appliquons les procédures internes dans le but de limiter le flux d'information et de contribuer ainsi à la gestion de tels conflits de manière appropriée. Rien dans cette mission ne devra être considéré comme un obstacle empêchant le cabinet ou une entité du groupe Raymond Chabot Grant Thornton de s'engager dans une opération ni de représenter une tierce partie à quelque moment ni à quelque titre que ce soit, pourvu que nous ne fournissions pas sciemment des services à une tierce partie dans des circonstances qui pourraient nous placer en conflit d'intérêts direct en cours de mission sans le consentement préalable écrit du client. Dans l'éventualité où nous deviendrions la cible d'un conflit d'intérêts, nous serons autorisés à mettre fin à la mission, sans y être pour autant obligés, et serons dégagés de toute autre obligation envers le client, dans les 10 jours suivant un avis écrit préalable. Cependant, le client reconnaît que le cabinet est autorisé à retenir une copie papier ou informatisée des documents et données en vertu de sa politique de conservation et de destruction des documents.

## 8. Procédures judiciaires, obligations réglementaires ou autres

Le client reconnaît que si nous ou l'un de nos employés, associés ou représentants sommes assignés pour témoigner ou produire des documents à l'intention d'une autorité compétente réglementaire ou judiciaire, en ce qui concerne l'exécution de la mission ou nos rapports intermédiaires ou finaux, il devra nous dédommager de toutes les heures consacrées à la préparation du témoignage, des documents y afférents ou d'une réponse, de même qu'à la comparaison, et devra rembourser les frais et débours raisonnables engagés à cet égard.

En cas de réclamation contre nous par un tiers, découlant de l'exécution de nos services fournis aux termes de la présente lettre de mission, ou s'y rattachant, le client nous tiendra indemnes, si notre responsabilité civile (y compris professionnelle) n'est pas engagée, à l'égard des frais et dépenses, y compris, sans s'y limiter, des frais juridiques raisonnables.

En cas de poursuite, de réclamation, de perte ou de dommages découlant de la mission, le client reconnaît que notre responsabilité sera individuelle et non solidaire. Le client ne peut nous réclamer que le paiement de notre part proportionnelle de l'obligation totale en fonction de l'importance relative de la faute de chacun.

## 9. Intérêts sur les comptes en souffrance

Nous ferons parvenir des factures au client de façon régulière en cours de mission. Ces factures seront payables à la réception. Les soldes en souffrance de plus de 30 jours porteront intérêt au taux d'emprunt de base que les banques accordent aux entreprises, majoré de 5 % par année. Ce taux est publié dans la *Revue de la Banque du Canada*.

## 10. Frais administratifs et débours

En plus des honoraires, nous facturerons :

- des frais administratifs servant à couvrir notamment les frais liés à l'aide fournie par le personnel de soutien et à la technologie relative à l'informatique;
- tous les débours réels engagés relatifs à la mission.

## 11. Taxes

Tous les honoraires, débours et autres frais ne comprennent pas les taxes fédérales, provinciales et autres taxes de vente applicables, ni toute autre taxe ou tout autre droit, qu'ils soient actuellement en vigueur ou imposés dans le futur. Toutes ces

taxes et tous ces droits seront indiqués séparément sur les factures qui seront présentées au client.

## 12. Respect des délais

Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour achever dans les délais convenus la prestation des services décrits dans la présente lettre de mission. Toutefois, le client reconnaît que des manquements ou des retards dans la prestation peuvent survenir en raison de causes indépendantes de notre volonté ou de notre contrôle, y compris des causes qui lui sont attribuables, comme les retards dans l'exécution ou la non-exécution de ses obligations.

## 13. Successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants

La lettre de mission et les présentes conditions générales lient les parties de même que leurs successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants.

## 14. Terminaison de la lettre de mission

Le client reconnaît et accepte que nous pourrions résilier la présente entente pour tout motif juste et raisonnable, moyennant un avis de cessation qui lui sera expédié dans un délai raisonnable, et notamment :

- si nos obligations professionnelles ou déontologiques le permettent ou l'exigent;
- si la loi l'exige;
- si nous avons connaissance d'irrégularités importantes, incluant la fraude ou le blanchiment d'argent, survenues directement ou indirectement lors de ses activités pendant ou avant la présente mission;
- s'il est en défaut d'acquitter nos honoraires avant le début de nos travaux pour l'exercice financier en cours, ou en cours de mission, alors que le défaut persiste sur une longue période ou vise une portion importante des honoraires qu'il n'acquitte pas, malgré un préavis raisonnable de notre part;
- s'il est en défaut à l'égard d'une ou de plusieurs de ses obligations décrites dans la présente lettre de mission et qu'il ne remédie pas à ce défaut, malgré un préavis raisonnable de notre part.

Nous nous assurerons que la cessation de services ne sera pas faite à contretemps. De plus, le client devra acquitter tous les honoraires pour les services fournis aux termes de la présente lettre de mission et devra nous rembourser tous les frais et dépenses engagés jusqu'à la date de résiliation.

## 15. Divisibilité

Dans l'éventualité où une disposition de la présente était invalidée ou déclarée nulle ou inapplicable, le reste des dispositions de la lettre de mission continuera néanmoins à s'appliquer et demeurera exécutoire.

## 16. Intégralité

Les termes de la lettre de mission et des présentes conditions constituent l'intégralité de l'entente entre les parties et remplacent toute autre entente antérieure verbale ou écrite visant les mêmes services professionnels.

## 17. Lois applicables

La présente lettre de mission sera régie par les lois en vigueur dans la province de Québec (Canada) ainsi que par les lois fédérales applicables. Nous convenons par la présente de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec, dans le district judiciaire dans lequel nos services ont été rendus, tout différend non réglé ou tout litige lié à la présente lettre de mission.

### **18. Reproduction et traduction**

Dans le cas où le client a l'intention de publier ou de reproduire notre rapport (ou de faire autrement mention de notre cabinet) dans un document ou une publication contenant d'autres informations (par exemple dans un rapport annuel), il s'engage à nous soumettre un projet dudit document ou de ladite publication pour lecture et à obtenir notre approbation pour l'inclusion de notre rapport avant que le document ou la publication ne soient rendus publics. Dans le cas où le client a l'intention de traduire et de publier dans une autre langue notre rapport et les informations sur lesquelles il porte (y compris dans un document comme un rapport annuel), il s'engage à nous soumettre un projet de cette traduction avant sa distribution afin que nous nous assurions qu'elle présente les mêmes informations et communique le même sens que la version originale.

Il est entendu que pour toute distribution électronique de notre rapport et des informations sur lesquelles il porte, il incombe entièrement au client de reproduire ces informations et notre rapport de façon exacte et complète. Bien qu'il soit possible que nous transmettions électroniquement notre rapport par souci d'efficacité, seul le rapport signé (électroniquement ou manuellement) constitue un exemplaire valide pour les dossiers du client. Si notre nom est utilisé relativement aux informations susmentionnées, le client s'engage à annexer le rapport lorsqu'il le distribue à des tiers.

### **19. Émission, achat ou échange de titres**

Lorsque la mission porte sur des états financiers, si le client désire inclure les états financiers et notre rapport sur ces états dans un document de placement à une date ultérieure, il devra obtenir notre consentement préalable à ce que notre rapport soit inclus dans le document en question, lequel consentement pourra être refusé, à notre discrétion.

### **20. Accord à la communication des honoraires**

Nous pouvons être tenus de communiquer, notamment à d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd ou à des organismes statutaires de surveillance et de contrôle provinciaux et nationaux, le total des honoraires que nous facturons au client pour les services d'audit et les autres services fournis. Le client consent à la divulgation de cette information lorsque cela est requis.

### **21. Réalisation de travaux par des tiers**

À moins d'indications contraires aux présentes, nous pouvons exécuter notre mission en partie ou en totalité avec l'assistance de professionnels qui ne sont pas membres du cabinet ou avec d'autres cabinets comptables, notamment avec d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd (ci-après « membre(s) GTIL »). Ainsi, vous nous autorisez à communiquer vos informations, y compris les Informations confidentielles, à ces tiers pour les besoins de la présente mission, lorsque cela est requis.

De plus, à moins qu'un membre GTIL ne conclue directement avec le client une entente distincte pour effectuer une partie des services professionnels visés dans la présente lettre de mission, nous demeurons le seul cabinet responsable de rendre les services professionnels selon les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et le client renonce à réclamer ou à poursuivre en justice les membres GTIL qui pourraient, le cas échéant, rendre des services professionnels visés dans la présente lettre de mission à titre de sous-traitant de notre cabinet. Enfin, la présente clause est stipulée pour le seul bénéfice des membres GTIL et pourrait être invoquée dans toute procédure, réclamation ou procédure en justice envers un membre GTIL, le cas échéant.

## **Annexe B**

### **Liste des documents à fournir à Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des déclarations de revenus**

Dans le cadre du volet de notre mission visant la préparation des déclarations de revenus, les documents suivants seront nécessaires, et ce, pour chacun des exercices faisant l'objet de la mission :

- Les états financiers non consolidés en dollars canadiens (sauf si la société a fait un choix de monnaie fonctionnelle valide fiscalement) de la société préparés selon une méthode qui est acceptable pour les administrations fiscales. À cet effet, les administrations fiscales considèrent qu'un contribuable est libre d'adopter toute méthode qui n'est pas incompatible avec la loi, les principes dégagés par la jurisprudence et les principes commerciaux reconnus;
- Une copie du choix de monnaie fonctionnelle, de même que la confirmation reçue de l'Agence du revenu du Canada confirmant le choix (si cette information n'a pas déjà été transmise dans une année antérieure);
- Une copie des avis de cotisation reçus au cours des exercices ainsi que de toutes les correspondances reçues de la part des administrations fiscales;
- Les documents à l'appui des différents éléments devant être pris en considération dans le calcul du revenu imposable. À titre d'exemples :
  - les frais de représentation non déductibles;
  - la rémunération à base d'actions;
  - le détail des frais d'émission d'actions engagés au cours de l'exercice;
  - le détail des dévaluations prises au cours de l'exercice;
  - le détail des pertes non réalisées sur les placements;
  - le détail des honoraires professionnels engagés au cours de l'exercice qui ne sont pas déductibles;
- Le détail des acquisitions d'immobilisations (coût et description du bien acquis), s'il y a lieu, ainsi que les renseignements entourant les cessions (produit de cession, gain ou perte, coût), s'il y a lieu;
- L'historique des immobilisations (soldes d'ouverture, variations de l'exercice et soldes de fermeture);
- Le détail de certains paiements faits à des résidents, s'il y a lieu, soit :
  - redevances;
  - honoraires de recherche et de développement;
  - honoraires de gestion;
  - autres paiements similaires;
- Le détail de certains paiements faits à des non-résidents, s'il y a lieu, soit :
  - redevances;

- intérêts;
  - dividendes;
  - honoraires de gestion;
  - loyer;
  - autres paiements similaires;
- L'ensemble des renseignements nécessaires au calcul du capital imposable de la société.

## **Annexe C**

### **Facteurs pouvant entraîner une augmentation des heures de travail par rapport à celles prévues dans notre estimation des honoraires**

Nous voulons que nos clients retirent le maximum de nos services professionnels et qu'ils jugent nos honoraires justes et raisonnables. Toutefois, dans le but de leur offrir une telle valeur, nous estimons que différentes variables peuvent nous demander davantage de travail que ne le prévoyait notre estimation des honoraires. Les paragraphes suivants traitent des facteurs les plus fréquents.

#### ***Modifications des exigences***

À l'heure actuelle, bon nombre d'entités gouvernementales, d'organismes de normalisation ou d'organismes de réglementation apportent de façon régulière des ajouts ou des modifications à différentes exigences. Bien que nous fassions de notre mieux pour planifier notre travail en tenant compte des exigences susceptibles d'avoir une incidence sur la mission, trois types de facteurs nous rendent cette étape difficile. Tout d'abord, ces nouvelles exigences ne sont parfois pas communiquées à un moment qui nous permettra d'en prévoir les conséquences à l'étape de la planification préliminaire. Ensuite, malgré nos prévisions et notre planification, il est possible que nous sous-estimions la quantité de travail qu'il nous faudra réaliser pour nous conformer aux nouvelles exigences. Enfin, dans certains cas, il peut être avantageux de nous conformer aux exigences de manière anticipée.

En ce qui concerne les déclarations de revenus et de renseignements, l'annonce de nouvelles mesures, que ce soit par changement législatif ou administratif, pourrait entraîner des conséquences similaires.

#### ***Application incorrecte des principes comptables ou erreurs dans les livres***

Lorsque nous réalisons une estimation des honoraires, nous supposons habituellement que les livres comptables sont en bon ordre et qu'ils nous permettront d'effectuer notre mission dans des conditions normales. Si toutefois nous relevons un nombre important d'erreurs dans les livres comptables ou s'ils sont incomplets, nous devons effectuer des procédures supplémentaires pour compléter notre mission.

#### ***Manque de facilitation de la mission ou de préparation au moment opportun***

Dans l'optique de réduire les coûts, nous déterminons d'avance de quelle façon les membres du personnel du client peuvent contribuer au bon déroulement de la mission (par exemple, tableaux à préparer, façon de les préparer, pièces justificatives à fournir). Nous discutons également de questions comme la disponibilité des membres importants du personnel du client, les échéances ainsi que les conditions de travail. En fait, l'information pertinente fournie par le client est un élément essentiel à notre estimation des honoraires et, par conséquent, s'il est impossible, pour quelque raison que ce soit, de nous fournir les documents convenus au moment approprié, il est possible que nous devions augmenter considérablement notre charge de travail afin de terminer la mission dans les délais établis. De plus, ces facteurs peuvent parfois exiger le retrait de notre personnel, comme en traite le paragraphe suivant.

### ***Retrait de notre personnel***

Le retrait de notre personnel signifie que nous retirons une partie ou la totalité des membres de l'équipe affectée à la mission parce qu'un élément (par exemple, l'état des livres comptables ou l'incapacité à nous fournir les documents convenus dans les délais établis) nous empêche de réaliser notre travail de la manière prévue dans notre plan de mission. Il arrive parfois que le retrait de notre équipe de mission au grand complet soit nécessaire pour permettre de rectifier la situation. Bien que ce retrait vise à empêcher que le coût de la mission n'augmente de façon importante, il entraîne néanmoins des coûts supplémentaires puisque nous devons prévoir à nouveau les effectifs, engager des frais de démarrage additionnels, etc.

### ***Événements imprévus***

Même si nous communiquons régulièrement avec nos clients et que nous planifions notre mission avec la direction et le personnel, la possibilité que des événements imprévus surviennent est toujours bien réelle. Les événements suivants peuvent notamment se produire : problèmes d'ordre comptable, litiges, changements dans les activités ou dans l'environnement de l'entité, problèmes d'ordre contractuel ou d'autre nature impliquant les fournisseurs, les tiers fournisseurs de services ou les clients. Lorsque de telles situations se produisent, nous devons consacrer davantage de temps afin d'aider nos clients, dans la mesure du possible, à surmonter ces imprévus et d'exécuter notre mission conformément aux normes professionnelles.

Une fois de plus, nous tenons à souligner que nous nous efforçons d'offrir à nos clients une valeur optimale pour nos services professionnels. Nous estimons nos honoraires en tenant compte des éléments d'information qu'ils nous fournissent. Toutefois, contrairement à la vente de produits, la réalisation de services professionnels repose sur différents facteurs, comme ceux mentionnés précédemment, et notre estimation des honoraires est donc exposée à des changements.

# La Porte Ouverte Montréal

Le 27 mars 2025

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec) H7T 2P6

Bonjour,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de La Porte Ouverte Montréal (ci-après l'« entité ») au 31 décembre 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL).

Nous confirmons ce qui suit, à notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés :

## États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les conditions de la mission d'audit, quant à la préparation des états financiers conformément aux NCCOSBL; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément aux NCCOSBL.
- Les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation ou une fourniture d'informations conformes au référentiel d'information financière applicable.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCCOSBL.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCCOSBL exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont fait l'objet d'ajustements ou d'informations dans les états financiers.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

- Tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels ou éventuels auxquels l'entité est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes et internes de l'entité, venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers ont été correctement comptabilisés ou communiqués conformément aux NCCOSBL.
- Nous avons produit tous les formulaires et fourni les attestations prévues dans le cadre de l'aide gouvernementale et nous n'avons connaissance d'aucun fait pouvant contredire ou remettre en doute les informations fournies dans ceux-ci.
- Nous reconnaissons que vous ne fournissez pas une assurance spécifique en ce qui concerne l'aide gouvernementale comptabilisée ni une garantie de l'acceptation par les administrations fiscales des montants demandés. Votre travail a été effectué dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble.
- Toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours ont été respectées.

### Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
  - l'accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information.
  - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit.
  - l'accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès desquelles il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers. Nous avons approuvé les régularisations que vous nous avez proposées et celles-ci seront enregistrées dans les documents comptables de l'entité.
- Nous reconnaissons être responsables de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et qui impliquent :
  - la direction.
  - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne.

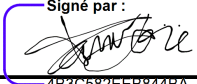
- d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraude ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant, y compris les accords parallèles que comportent ces opérations.
- Nous vous avons communiqué toutes les déficiences de contrôle interne dont nous avons connaissance.

**Autres informations**

- Nous vous fournirons la version définitive du ou des documents constituant le rapport annuel de l'entité lorsqu'elle sera disponible, et avant publication, le cas échéant.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

Signé par :  
  
\_\_\_\_\_  
4B3C582EEB844BA...  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre

Client	La Porte Ouverte Montréal
Exercice	2024-12-31
Titre	Sommaire des anomalies non corrigées_V1.3.7

N°	Description	Réf.	Surévaluation (sous-évaluation)						Capitaux propres – début	Résultat	Capitaux propres – fin
			Actif		Passif						
			Court terme	Long terme	Court terme	Long terme					
<b>Anomalies non corrigées de la période considérée</b>											
<b>Incidence sur les capitaux propres de fin</b>											
2024-01	Sur-évaluation des FPA	G. 1 / CC.5	16 575						16 575	16 575	
2024-02	Sous-évaluation des salaires à payer	CC. 3				(8 197)			8 197	8 197	
2024-03	Surévaluation des FPA en lien avec les cartes cadeaux	G. 3	42 852						42 852	42 852	
									–	–	
									–	–	
									–	–	
									–	–	
									–	–	
									–	–	
<b>Incidence sur les capitaux propres de début</b>											
								–			
								–			
								–			
								–			
								–			
<b>Total des anomalies non corrigées de la période considérée</b>			<b>59 426</b>	<b>–</b>	<b>(8 197)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>67 623</b>	<b>67 623</b>	
<b>Anomalies non corrigées à la fin de la période antérieure</b>											
<b>Incidence à court terme (renversement)</b>											
2023-01	Revenu de subvention sous-évalué							(11 964)	11 964		
2023-02	Salaires à payer sous-évalué							19 204	(19 204)		
2023-03	Vacances à payer sous-évalué							1 988	(1 988)		
2023-04	Charges sur-évalué (gift cards)							(4 965)	4 965		
2023-08	Sur-évaluation des revenus de dons (nourriture)							(13 590)	13 590		
2023-09	Sur-évaluation des dépenses de dons (nourriture)							13 590	(13 590)		
									–		
									–		
									–		
									–		
									–		
<b>Incidence à long terme</b>											
										–	
										–	
										–	
										–	
										–	
<b>Total des anomalies non corrigées de la période antérieure</b>			<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 263</b>	<b>(4 263)</b>	<b>–</b>	
<b>Total des anomalies non corrigées avant incidence fiscale</b>			<b>59 426</b>	<b>–</b>	<b>(8 197)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 263</b>	<b>63 360</b>	<b>67 623</b>	
<b>Incidence fiscale</b>								–	–	–	
<b>Total des anomalies non corrigées après incidence fiscale</b>			<b>59 426</b>	<b>–</b>	<b>(8 197)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 263</b>	<b>63 360</b>	<b>67 623</b>	
<b>Total des anomalies corrigées</b>			<b>42 852</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 852</b>	<b>42 852</b>	<b>42 852</b>	
<b>Total des anomalies non corrigées</b>			<b>16 575</b>	<b>–</b>	<b>(8 197)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 263</b>	<b>20 508</b>	<b>24 771</b>	

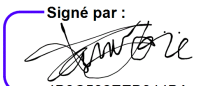
**La Porte Ouverte Montréal**

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Écritures de régularisation

Lu et approuvé par :

Date: 2024-01-01 À 2024-12-31

Signé par :   
4B3C582EEB844BA...

Préparateur	Réviseur	Dir. / Associé
BD97 2025-03-07	BD97 2025-03-11	MI26 2025-03-21

405

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
1	2024-12-31	Accumulated Amortization - L/I	1801	L. 1		2 041,21		
1	2024-12-31	Accumulated amortization - Furniture and Equipr	1803	L. 1	2 660,43			
1	2024-12-31	Accumulated Amortization - Ordinateurs	1804	L. 1	3 541,79			
1	2024-12-31	Accumulated Amortization - Equipement	1806	L. 1	5 086,18			
1	2024-12-31	Don en nature - Amélior. locatives amort	1813	L. 1				
1	2024-12-31	Don en nature - mobilier amort. cum.	1816	L. 1		893,99		
1	2024-12-31	Amortization	5160	L. 1		8 353,20		
Ajustement de l'amortissement pour respecter les méthodes comptables								
2	2024-12-31	PREPAID EXPENSES	1400	1G0	5 963,00			
2	2024-12-31	TODM ADMINISTRATION:Insurance	5126	1G0		4 121,34		
2	2024-12-31	ADMINISTRATIVE COSTS	5220	1G0		1 841,66		
Enregistrer les FPA								
3	2024-12-31	Leasehold Improvements	1800	L. 1	53 872,74			
3	2024-12-31	BUILDING:Maintenance/repairs_bldg	5142	L. 1		53 872,74		
Capitaliser les travaux de Groupe E&E Construction Inc								
4	2024-12-31	Subvention a recevoir	1305	GG. 1	37 797,82			
4	2024-12-31	Deferred Donations	2201	GG. 1	16 489,15			
4	2024-12-31	TODM REVENUE:Federal Government Program	4107	GG. 1		177 112,95		
4	2024-12-31	TODM REVENUE:Provincial Government Progr	4108	GG. 1	117 551,57			
4	2024-12-31	TODM REVENUE:Provincial Government Progr	4108	GG. 1				
4	2024-12-31	TODM REVENUE:Subvention Autres	4120	GG. 1	5 274,41			
Pour ajuster les subventions reportées								
7	2024-12-31	Accrued Income	1900	C. 3	5 090,00			
7	2024-12-31	TODM REVENUE:Receiptable Donations - Indiv	4101	C. 3		5 090,00		
Pour enregistrer les dons de particulier à recevoir								
8	2024-12-31	PREPAID EXPENSES	1400	G. 3	42 851,82			
8	2024-12-31	PROGRAM:Program Supplies	5156	G. 3		42 851,82		
Pour inscrire les cartes cadeaux à l'actif								
					<b>296 178,91</b>	<b>296 178,91</b>		
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>			<b>65 079,87</b>					


**La Porte Ouverte Montréal**

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Écritures de reclassification

Lu et approuvé par :

Date: 2024-01-01 À 2024-12-31

Signé par :   
4B3C582EEB844BA...

Préparateur	Réviseur	Dir. / Associé
BD97 2025-03-07	BD97 2025-03-11	MI26 2025-03-21

410

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
500	2024-12-31	ACCOUNTS RECEIVABLE	1300	C. 1		24 000,00		
500	2024-12-31	Subvention a recevoir	1305	C. 1	24 000,00			
Pour reclasser la subvention SAA autochtones à recevoir - À NE PAS ENREGISTRER PAR LE CLIENT								
501	2024-12-31	PREPAID EXPENSES	1400	CC. 1	47 174,64			
501	2024-12-31	LIABILITIES	2000	CC. 1		34 135,75		
501	2024-12-31	LIABILITIES	2000	CC. 1		13 038,89		
Afin de reclasser les soldes débiteurs en lien avec des frais payés d'avance présents dans les créditeurs								
502	2024-12-31	TODM REVENUE:Federal Government Program	4107	GG. 1		2 487,00		
502	2024-12-31	TODM REVENUE:Provincial Government Progr	4108	GG. 1	2 487,00			
Pour inscrire la subvention fédéral dans le bon compte								
504	2024-12-31	PREPAID EXPENSES	1400		16 574,97			
504	2024-12-31	Other payables (Housing Program)	2101			16 574,97		
Pour reclasser le solde du GL2101 dans les FPA								
					<b>90 236,61</b>	<b>90 236,61</b>		
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>			<b>65 079,87</b>					

**La Porte Ouverte Montréal**

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Balance de vérification

Code de liaison: À 961. 9

Préparateur	Réviseur	Dir. / Associé
LE85 2025-02-25	BD97 2025-03-11	MI26 2025-03-21

400

Compte	Prélim	Réglul	Reclass	Rep	Rep 12/23	Montant modifié	%Var.
1102 CASH:BMO #299 (G&A)	389 640,62	0,00	0,00	389 640,62	141 372,33	248 268,29	176
1103 CASH:BMO #280	1 726,39	0,00	0,00	1 726,39	0,00	1 726,39	0
1104 CASH:BMO #149 (Housing Program)	17 380,83	0,00	0,00	17 380,83	1 675,00	15 705,83	938
1108 CASH:BMO 1582 - avances	906,39	0,00	0,00	906,39	5 078,09	(4 171,70)	(82)
1109 CASH:BMO #821 - Cohabitation sociale	1 496,24	0,00	0,00	1 496,24	379,35	1 116,89	294
<b>1A1. 1 Encaisse</b>	<b>411 150,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>411 150,47</b>	<b>148 504,77</b>	<b>262 645,70</b>	<b>177</b>
1150 CASH:GIC	10 739,24	0,00	0,00	10 739,24	10 472,21	267,03	3
<b>1A1. 2 Dépôts à terme, 4,05 % et 3,75 % (5,05 % et 5,15 % au 31 déc)</b>	<b>10 739,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 739,24</b>	<b>10 472,21</b>	<b>267,03</b>	<b>3</b>
1300 ACCOUNTS RECEIVABLE	24 000,00	0,00	(24 000,00)	0,00	0,00	0,00	0
1900 Accrued Income	0,00	5 090,00	0,00	5 090,00	6 040,00	(950,00)	(16)
<b>1C1. 1 Dons des particuliers</b>	<b>24 000,00</b>	<b>5 090,00</b>	<b>(24 000,00)</b>	<b>5 090,00</b>	<b>6 040,00</b>	<b>(950,00)</b>	<b>(16)</b>
2110 GST/HST - QST	31 579,34	0,00	0,00	31 579,34	(962,07)	32 541,41	(3382)
2111 GST/HST - QST Suspense	0,00	0,00	0,00	0,00	30 358,97	(30 358,97)	(100)
<b>1C1. 9 Taxes à la consommation à recevoir</b>	<b>31 579,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 579,34</b>	<b>29 396,90</b>	<b>2 182,44</b>	<b>7</b>
1305 Subvention a recevoir	0,00	37 797,82	24 000,00	61 797,82	64 211,11	(2 413,29)	(4)
<b>1C5. 1 Subventions gouvernementales</b>	<b>0,00</b>	<b>37 797,82</b>	<b>24 000,00</b>	<b>61 797,82</b>	<b>64 211,11</b>	<b>(2 413,29)</b>	<b>(4)</b>
RECLASS-9 Subvention à recevoir - OSBL	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	(12 500,00)	(100)
<b>1C5. 2 Dons des organismes de bienfaisance</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>(12 500,00)</b>	<b>(100)</b>
1400 PREPAID EXPENSES	0,00	48 814,82	63 749,61	112 564,43	49 383,06	63 181,37	128
<b>1G0 FRAIS PAYÉS D'AVANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>48 814,82</b>	<b>63 749,61</b>	<b>112 564,43</b>	<b>49 383,06</b>	<b>63 181,37</b>	<b>128</b>
1800 Leasehold Improvements	187 030,10	53 872,74	0,00	240 902,84	187 030,10	53 872,74	29
1812 Don en nature - Améliorations locatives	666 411,72	0,00	0,00	666 411,72	666 411,72	0,00	0
<b>1L1.11 Améliorations locatives</b>	<b>853 441,82</b>	<b>53 872,74</b>	<b>0,00</b>	<b>907 314,56</b>	<b>853 441,82</b>	<b>53 872,74</b>	<b>6</b>
1501 Accumulated Amortization-L/I	(67 242,14)	0,00	0,00	(67 242,14)	(54 773,47)	(12 468,67)	23
1801 Accumulated Amortization - L/I	(7 364,00)	(2 041,21)	0,00	(9 405,21)	(7 364,00)	(2 041,21)	28
1813 Don en nature - Amélior. locatives amort	(268 774,00)	0,00	0,00	(268 774,00)	(224 592,00)	(44 182,00)	20
<b>1L1.12 Amort. cumulé - Améliorations locatives</b>	<b>(343 380,14)</b>	<b>(2 041,21)</b>	<b>0,00</b>	<b>(345 421,35)</b>	<b>(286 729,47)</b>	<b>(58 691,88)</b>	<b>20</b>
1805 Équipement	15 820,67	0,00	0,00	15 820,67	15 820,67	0,00	0
<b>1L1.15 Équipement</b>	<b>15 820,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 820,67</b>	<b>15 820,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
1806 Accumulated Amortization - Equipement	(11 620,65)	5 086,18	0,00	(6 534,47)	(4 212,92)	(2 321,55)	55
<b>1L1.16 Amort. cumulé - Équipement et outillage</b>	<b>(11 620,65)</b>	<b>5 086,18</b>	<b>0,00</b>	<b>(6 534,47)</b>	<b>(4 212,92)</b>	<b>(2 321,55)</b>	<b>55</b>
1840 Computer and IT	14 158,07	0,00	0,00	14 158,07	12 852,10	1 305,97	10
<b>1L1.19 Équipement informatique</b>	<b>14 158,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 158,07</b>	<b>12 852,10</b>	<b>1 305,97</b>	<b>10</b>
1804 Accumulated Amortization - Ordinateurs	(11 946,20)	3 541,79	0,00	(8 404,41)	(6 218,41)	(2 186,00)	35
<b>1L1.20 Amort. cumulé - Équipement informatique</b>	<b>(11 946,20)</b>	<b>3 541,79</b>	<b>0,00</b>	<b>(8 404,41)</b>	<b>(6 218,41)</b>	<b>(2 186,00)</b>	<b>35</b>
1802 Furniture and Equipment	22 819,39	0,00	0,00	22 819,39	22 819,39	0,00	0
1815 Don en nature - mobilier	14 742,35	0,00	0,00	14 742,35	14 742,35	0,00	0
<b>1L1.23 Mobilier et équipement</b>	<b>37 561,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 561,74</b>	<b>37 561,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
1803 Accumulated amortization - Furniture and Equipment	(10 062,02)	2 660,43	0,00	(7 401,59)	(2 837,61)	(4 563,98)	161
1816 Don en nature - mobilier amort. cum.	(14 742,35)	(893,99)	0,00	(15 636,34)	(14 742,35)	(893,99)	6
<b>1L1.24 Amort. cumulé - Mobilier et agencements</b>	<b>(24 804,37)</b>	<b>1 766,44</b>	<b>0,00</b>	<b>(23 037,93)</b>	<b>(17 579,96)</b>	<b>(5 457,97)</b>	<b>31</b>
2A9. 1 Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	(21 327,63)	21 327,63	(100)
<b>2A9. 1 Dette à long terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(21 327,63)</b>	<b>21 327,63</b>	<b>(100)</b>
2000 LIABILITIES	36 970,50	0,00	(47 174,64)	(10 204,14)	(15 840,69)	5 636,55	(36)
2100 LIABILITIES:ACCOUNTS PAYABLE	(3 066,31)	0,00	0,00	(3 066,31)	0,00	(3 066,31)	0
2102 Refundable Office Key Deposit	(240,00)	0,00	0,00	(240,00)	(210,00)	(30,00)	14
2153 Main Account - MasterCard:MasterCard #7884	(5 155,80)	0,00	0,00	(5 155,80)	(4 754,74)	(401,06)	8
RCGT10 Compensations à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	(14 000,00)	14 000,00	(100)
<b>2C1. 1 Comptes fournisseurs et charges à payer</b>	<b>28 508,39</b>	<b>0,00</b>	<b>(47 174,64)</b>	<b>(18 666,25)</b>	<b>(34 805,43)</b>	<b>16 139,18</b>	<b>(46)</b>
2210 Salaire à payer	(65 345,33)	0,00	0,00	(65 345,33)	(18 866,75)	(46 478,58)	246
2215 Vacance et personnel a payer	(52 598,85)	0,00	0,00	(52 598,85)	(39 080,20)	(13 518,65)	35
<b>2C1. 2 Salaires, vacances et charges sociales à payer</b>	<b>(117 944,18)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(117 944,18)</b>	<b>(57 946,95)</b>	<b>(59 997,23)</b>	<b>104</b>
2101 Other payables (Housing Program)	16 574,97	0,00	(16 574,97)	0,00	(3 005,44)	3 005,44	(100)

**La Porte Ouverte Montréal**

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Balance de vérification

Code de liaison: À 961. 9

<b>Préparateur</b>	<b>Réviseur</b>	<b>Dir. / Associé</b>
LE85 2025-02-25	BD97 2025-03-11	MI26 2025-03-21

400-1

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 12/23	Montant modifié	%Var.
<b>2C1. 6 Autres</b>	<b>16 574,97</b>	<b>0,00</b>	<b>(16 574,97)</b>	<b>0,00</b>	<b>(3 005,44)</b>	<b>3 005,44</b>	<b>(100)</b>
2201 Deferred Donations	(423 828,47)	16 489,15	0,00	(407 339,32)	(148 828,44)	(258 510,88)	174
<b>2G1. 1 Autres apports reportés</b>	<b>(423 828,47)</b>	<b>16 489,15</b>	<b>0,00</b>	<b>(407 339,32)</b>	<b>(148 828,44)</b>	<b>(258 510,88)</b>	<b>174</b>
2140 652 -BMO Loan (SAA)	0,00	0,00	0,00	0,00	(21 327,63)	21 327,63	(100)
<b>2J1. 1 Emprunt à terme, 6,8 %, remboursable par versements sem</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(21 327,63)</b>	<b>21 327,63</b>	<b>(100)</b>
2J1. 1. 1 Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	21 327,63	(21 327,63)	(100)
<b>2J1. 1. 1 Partie à court terme - Dette à long terme # 1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 327,63</b>	<b>(21 327,63)</b>	<b>(100)</b>
2200 Deferred Income	(397 637,72)	0,00	0,00	(397 637,72)	(441 819,72)	44 182,00	(10)
<b>2K0. 4 Apports reportés afférents aux immobilisationscorporelles</b>	<b>(397 637,72)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(397 637,72)</b>	<b>(441 819,72)</b>	<b>44 182,00</b>	<b>(10)</b>
3100 TODM General Fund Balance	(217 710,84)	0,00	0,00	(217 710,84)	(209 081,84)	(8 629,00)	4
<b>2N1 Solde au début</b>	<b>(217 710,84)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(217 710,84)</b>	<b>(209 081,84)</b>	<b>(8 629,00)</b>	<b>4</b>
4107 TODM REVENUE:Federal Government Program Revenue	(381 974,35)	(177 112,95)	(2 487,00)	(561 574,30)	(390 153,75)	(171 420,55)	44
4108 TODM REVENUE:Provincial Government Program Revenue	(2 338 052,96)	117 551,57	2 487,00	(2 218 014,39)	(2 026 992,94)	(191 021,45)	9
4109 TODM REVENUE:Municipal Grants	(221 077,43)	0,00	0,00	(221 077,43)	(143 095,03)	(77 982,40)	54
<b>311. 1 Subventions gouvernementales, municipales et institutionn</b>	<b>(2 941 104,74)</b>	<b>(59 561,38)</b>	<b>0,00</b>	<b>(3 000 666,12)</b>	<b>(2 560 241,72)</b>	<b>(440 424,40)</b>	<b>17</b>
4104 TODM REVENUE:Donations - Registered Charities	(4 906,00)	0,00	0,00	(4 906,00)	(145 968,24)	141 062,24	(97)
4120 TODM REVENUE:Subvention Autres	(200 408,12)	5 274,41	0,00	(195 133,71)	0,00	(195 133,71)	0
<b>311. 2 Dons des organismes de bienfaisance</b>	<b>(205 314,12)</b>	<b>5 274,41</b>	<b>0,00</b>	<b>(200 039,71)</b>	<b>(145 968,24)</b>	<b>(54 071,47)</b>	<b>37</b>
4101 TODM REVENUE:Receiptable Donations - Individual	(29 887,83)	(5 090,00)	0,00	(34 977,83)	(23 422,87)	(11 554,96)	49
4105 TODM REVENUE:Online Donations	(57 603,13)	0,00	0,00	(57 603,13)	(65 019,10)	7 415,97	(11)
4106 TODM REVENUE:Non Receiptable Donations	(240,00)	0,00	0,00	(240,00)	(650,00)	410,00	(63)
<b>311. 3 Dons des particuliers</b>	<b>(87 730,96)</b>	<b>(5 090,00)</b>	<b>0,00</b>	<b>(92 820,96)</b>	<b>(89 091,97)</b>	<b>(3 728,99)</b>	<b>4</b>
4102 TODM REVENUE:Receiptable Donations - Corporations	(280 633,55)	0,00	0,00	(280 633,55)	(220 120,79)	(60 512,76)	27
<b>311. 4 Dons d'entreprises</b>	<b>(280 633,55)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(280 633,55)</b>	<b>(220 120,79)</b>	<b>(60 512,76)</b>	<b>27</b>
4114 TODM REVENUE:Other Revenue	(157,82)	0,00	0,00	(157,82)	(9 053,02)	8 895,20	(98)
<b>311. 5 Autres produits</b>	<b>(157,82)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(157,82)</b>	<b>(9 053,02)</b>	<b>8 895,20</b>	<b>(98)</b>
4115 TODM REVENUE:Subvention - Paiement de la dette à l	(23 927,17)	0,00	0,00	(23 927,17)	(36 949,22)	13 022,05	(35)
<b>311. 6 Subvention du Secrétariat aux relations avec les Premières</b>	<b>(23 927,17)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(23 927,17)</b>	<b>(36 949,22)</b>	<b>13 022,05</b>	<b>(35)</b>
4117 TODM REVENUE:Amort. apports reportés liés immos c	(44 182,00)	0,00	0,00	(44 182,00)	(46 886,15)	2 704,15	(6)
<b>311. 7 Amortissement des apports reportés afférents aux immobili</b>	<b>(44 182,00)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(44 182,00)</b>	<b>(46 886,15)</b>	<b>2 704,15</b>	<b>(6)</b>
5111 TODM COMPENSATION:Salaries-Program	1 159 644,40	0,00	0,00	1 159 644,40	933 746,50	225 897,90	24
5113 TODM COMPENSATION:Employer Contributions	180 102,99	0,00	0,00	180 102,99	167 945,92	12 157,07	7
5114 TODM COMPENSATION:Benefits	110 216,32	0,00	0,00	110 216,32	85 392,58	24 823,74	29
5117 TODM COMPENSATION:Salair Administration Program	180 969,05	0,00	0,00	180 969,05	144 843,37	36 125,68	25
5118 TODM COMPENSATION:Employeur contribution Administr	24 441,07	0,00	0,00	24 441,07	28 462,55	(4 021,48)	(14)
5211 SPLI HF COMPENSATION:Salaries	188 625,05	0,00	0,00	188 625,05	177 862,19	10 762,86	6
5213 SPLI HF COMPENSATION:Employer Contributions	27 267,18	0,00	0,00	27 267,18	29 076,04	(1 808,86)	(6)
RCGT11 Compensation à payer à un employé	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	(14 000,00)	(100)
<b>491. 1 Salaires et charges sociales</b>	<b>1 871 266,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 871 266,06</b>	<b>1 581 329,15</b>	<b>289 936,91</b>	<b>18</b>
5142 BUILDING:Maintenance/repairs_bldg	63 919,93	(53 872,74)	0,00	10 047,19	6 385,66	3 661,53	57
<b>492. 4 Entretien et réparations</b>	<b>63 919,93</b>	<b>(53 872,74)</b>	<b>0,00</b>	<b>10 047,19</b>	<b>6 385,66</b>	<b>3 661,53</b>	<b>57</b>
5151 PROGRAM:Formation, supervision clinique et Profess	21 480,72	0,00	0,00	21 480,72	8 887,58	12 593,14	142
5251 Employee-related costs:Training for staff	1 534,07	0,00	0,00	1 534,07	2 534,84	(1 000,77)	(39)
<b>492.10 Frais de formation</b>	<b>23 014,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 014,79</b>	<b>11 422,42</b>	<b>11 592,37</b>	<b>101</b>
5126 TODM ADMINISTRATION:Insurance	9 941,50	(4 121,34)	0,00	5 820,16	796,41	5 023,75	631
<b>492.11 Assurances</b>	<b>9 941,50</b>	<b>(4 121,34)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 820,16</b>	<b>796,41</b>	<b>5 023,75</b>	<b>631</b>
5141 BUILDING:Rent	149 568,15	0,00	0,00	149 568,15	145 468,80	4 099,35	3
5227 ADMINISTRATIVE COSTS:Loyer (administratif)	2 715,12	0,00	0,00	2 715,12	2 016,00	699,12	35
<b>492.16 Charges locatives</b>	<b>152 283,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 283,27</b>	<b>147 484,80</b>	<b>4 798,47</b>	<b>3</b>
5154 PROGRAM:Kitchen/Bathroom Supplies	13 885,68	0,00	0,00	13 885,68	26 325,71	(12 440,03)	(47)
5156 PROGRAM:Program Supplies	102 933,53	(42 851,82)	0,00	60 081,71	13 828,19	46 253,52	334
5157 PROGRAM:Project Ancillary Expenses	607 285,65	0,00	0,00	607 285,65	633 924,29	(26 638,64)	(4)
5190 PROGRAM:Miscellaneous	21 093,06	0,00	0,00	21 093,06	6 324,85	14 768,21	233

**La Porte Ouverte Montréal**

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Balance de vérification

Code de liaison: À 961. 9

<b>Préparateur</b>	<b>Réviseur</b>	<b>Dir. / Associé</b>
LE85 2025-02-25	BD97 2025-03-11	MI26 2025-03-21

400-2

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 12/23	Montant modifié	%Var.
5242 HOUSING - Soutien aux personnes:Repairs	3 957,41	0,00	0,00	3 957,41	3 748,89	208,52	6
5254 HOUSING - Soutien aux personnes:Moving Expenses	1 764,39	0,00	0,00	1 764,39	1 265,29	499,10	39
5256 HOUSING - Soutien aux personnes:Furnishings & Home	6 480,87	0,00	0,00	6 480,87	7 994,73	(1 513,86)	(19)
5290 COÛTS DE PROJET:Consultation clinique	8 198,61	0,00	0,00	8 198,61	1 564,38	6 634,23	424
5291 COÛTS DE PROJET:Consultation culturelle autochtone	860,00	0,00	0,00	860,00	330,00	530,00	161
<b>492.22 Frais de programmes</b>	<b>766 459,20</b>	<b>(42 851,82)</b>	<b>0,00</b>	<b>723 607,38</b>	<b>695 306,33</b>	<b>28 301,05</b>	<b>4</b>
5241 HOUSING - Soutien aux personnes:Rent Supplements	201 712,80	0,00	0,00	201 712,80	189 399,81	12 312,99	7
<b>492.23 Frais de logements</b>	<b>201 712,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 712,80</b>	<b>189 399,81</b>	<b>12 312,99</b>	<b>7</b>
5128 TODM ADMINISTRATION:Transportation_admin	110,79	0,00	0,00	110,79	5 269,78	(5 158,99)	(98)
5153 PROGRAM:Transportation	13 004,82	0,00	0,00	13 004,82	9 390,36	3 614,46	38
5253 Employee-related costs:Transportation costs (Staff	4 359,25	0,00	0,00	4 359,25	4 323,99	35,26	1
5257 HOUSING - Soutien aux personnes:Transportation cos	846,09	0,00	0,00	846,09	305,00	541,09	177
5260 Employee-related costs:Frais de transport voiture	1 587,91	0,00	0,00	1 587,91	645,91	942,00	146
<b>492.32 Déplacements</b>	<b>19 908,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 908,86</b>	<b>19 935,04</b>	<b>(26,18)</b>	<b>0</b>
5152 PROGRAM:Linge et soins du corps	11 233,92	0,00	0,00	11 233,92	19 159,31	(7 925,39)	(41)
5155 PROGRAM:Food	317 186,87	0,00	0,00	317 186,87	225 186,33	92 000,54	41
5255 Employee-related costs:Groceries - Use 5256 instea	0,00	0,00	0,00	0,00	476,34	(476,34)	(100)
<b>492.34 Nourriture et vêtements</b>	<b>328 420,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>328 420,79</b>	<b>244 821,98</b>	<b>83 598,81</b>	<b>34</b>
5121 TODM ADMINISTRATION:Office Supplies and Expenses	2 155,47	0,00	0,00	2 155,47	4 357,88	(2 202,41)	(51)
5122 TODM ADMINISTRATION:Office Furniture and Equipment	4 869,91	0,00	0,00	4 869,91	851,12	4 018,79	472
5127 TODM ADMINISTRATION:Online Donation Administration	2 100,72	0,00	0,00	2 100,72	2 006,01	94,71	5
5131 TODM ADMINISTRATION:Dues and Subscriptions-Softwar	17 868,16	0,00	0,00	17 868,16	7 214,72	10 653,44	148
5220 ADMINISTRATIVE COSTS	3 676,74	(1 841,66)	0,00	1 835,08	588,48	1 246,60	212
5221 Employee-related costs:Office Supplies and Equipme	796,25	0,00	0,00	796,25	1 133,32	(337,07)	(30)
5222 ADMINISTRATIVE COSTS:Employés non affectés directe	0,00	0,00	0,00	0,00	254,15	(254,15)	(100)
5258 Employee-related costs:Computer expenses	0,00	0,00	0,00	0,00	439,45	(439,45)	(100)
5259 HOUSING - Soutien aux personnes:Others participant	1 044,63	0,00	0,00	1 044,63	3 259,91	(2 215,28)	(68)
5261 HOUSING - Soutien aux personnes:Rencontre - cafes	524,56	0,00	0,00	524,56	508,21	16,35	3
<b>495. 6 Fournitures et frais de bureau</b>	<b>33 036,44</b>	<b>(1 841,66)</b>	<b>0,00</b>	<b>31 194,78</b>	<b>20 613,25</b>	<b>10 581,53</b>	<b>51</b>
5123 TODM ADMINISTRATION:Telephone/Internet_admin	1 633,67	0,00	0,00	1 633,67	6 561,39	(4 927,72)	(75)
5158 PROGRAM:Telephone/Internet-program	3 878,07	0,00	0,00	3 878,07	2 683,55	1 194,52	45
5226 ADMINISTRATIVE COSTS:Téléphones portables	3 412,10	0,00	0,00	3 412,10	1 823,46	1 588,64	87
<b>495. 7 Télécommunications</b>	<b>8 923,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 923,84</b>	<b>11 068,40</b>	<b>(2 144,56)</b>	<b>(19)</b>
5125 TODM ADMINISTRATION:Professional and Consulting Fe	127 968,02	0,00	0,00	127 968,02	94 570,71	33 397,31	35
5225 ADMINISTRATIVE COSTS:Legal Fees	0,00	0,00	0,00	0,00	778,64	(778,64)	(100)
5252 Employee-related costs:Participation à des confére	416,61	0,00	0,00	416,61	20,00	396,61	1983
<b>495.14 Honoraires professionnels</b>	<b>128 384,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 384,63</b>	<b>95 369,35</b>	<b>33 015,28</b>	<b>35</b>
5330 SPLI RELOCATION ADMINISTRATION:Interest paid_SAA L	517,41	0,00	0,00	517,41	4 314,68	(3 797,27)	(88)
<b>495.19 Intérêts sur la dette à long terme</b>	<b>517,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517,41</b>	<b>4 314,68</b>	<b>(3 797,27)</b>	<b>(88)</b>
5124 TODM ADMINISTRATION:Interest and bank charges	2 673,29	0,00	0,00	2 673,29	2 828,99	(155,70)	(6)
5224 ADMINISTRATIVE COSTS:Trust/Banking Fees	396,28	0,00	0,00	396,28	611,78	(215,50)	(35)
5324 SPLI RELOCATION ADMINISTRATION:Bank and Interest C	518,53	0,00	0,00	518,53	78,35	440,18	562
<b>495.22 Intérêts et frais bancaires</b>	<b>3 588,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 588,10</b>	<b>3 519,12</b>	<b>68,98</b>	<b>2</b>
5160 Amortization	77 010,60	(8 353,20)	0,00	68 657,40	67 916,54	740,86	1
<b>497. 1 Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>77 010,60</b>	<b>(8 353,20)</b>	<b>0,00</b>	<b>68 657,40</b>	<b>67 916,54</b>	<b>740,86</b>	<b>1</b>
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(105 337,86)</b>			<b>65 079,87</b>	<b>8 628,17</b>	<b>56 451,70</b>	<b>654</b>